

**DEMANDE D'ADMISSION DANS UN COLLÈGE PUBLIC DU HAUT-RHIN**  
**Rentrée scolaire 20**  **/ 20**  **– Demande d'entrée en classe de**

**Pièces à joindre : voir au verso**

Votre demande concerne :

un déménagement  un changement de domiciliation de l'enfant (ex : garde, placement)   
une admission après scolarisation dans un établissement privé sous contrat  autre \*

\* Pour tout autre motif ou situation particulière, joindre un courrier explicatif à votre demande

**NOM de l'élève :**  **Prénom :**

Date de naissance :  lieu de naissance :  Sexe : F  M

Adresse actuelle de l'élève :

Code postal :  Ville :

Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire **si elle est différente de l'adresse actuelle :**

**REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

**Parent 1 :** NOM :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :  

Courriel :  @

**Parent 2 :** NOM :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :  

Courriel :  @

**Autre représentant légal** (joindre le jugement)

NOM :  Prénom :

Adresse :

Code postal :  Ville :  

Courriel :  @

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITÉ**

Établissement fréquenté actuellement (joindre le certificat de scolarité en cours ou le dernier bulletin scolaire)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Code postal :  Ville :

Classe fréquentée :  LV 1 :  LV 2 :

**Établissement de secteur pour la rentrée scolaire :**

Nom de l'établissement :

Classe fréquentée :  LV 1 :  LV 2 :

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur ce document.**

Fait à , le  Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Nom et prénom du représentant légal 1 valant signature :

Nom et prénom du représentant légal 2 (ou autre) valant signature :

Cadre réservé à l'administration

Établissement de secteur :

Établissement d'affectation :

## **Pièces à fournir obligatoirement (les documents transmis doivent être lisibles)**

↳ **UN** justificatif de domicile récent datant de moins de 3 mois de votre nouvelle adresse au choix parmi :

- assurance habitation
- attestation de sécurité sociale ou d'allocations familiales
- acte de vente ou contrat de bail en entier – **uniquement si rédigé par une agence immobilière ou un organisme social** – *attention le bail entre particuliers n'est pas recevable*

Si vous êtes hébergé :

- attestation d'hébergement chez un tiers rédigée par ce dernier
- justificatif de domicile au nom et à l'adresse de l'hébergeur (voir ci-dessus)
- copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur

↳ pour l'entrée en 6e : la décision de passage en 6e du conseil des maîtres ou le dernier bulletin de 6e

↳ pour les niveaux 5e, 4e et 3e : le certificat de scolarité ou le dernier bulletin de l'année scolaire en cours

### **Si les parents vivent séparés, ou dans les situations particulières :**

⇒ **Joindre obligatoirement le jugement de garde**

En cas d'autorité parentale conjointe, cette demande implique les deux parents.

*Article 372-2 du code civil : « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».*

En cas de désaccord, il vous appartient de saisir le juge aux affaires familiales qui seul peut décider du choix de l'établissement dans l'intérêt de l'enfant.

### **Dans le cadre d'un changement de domiciliation de l'enfant (ex : garde, placement) :**

↳ en cas de changement de domiciliation consécutif à un changement de garde entre les parents : joindre obligatoirement la copie de la décision du juge aux affaires familiales

↳ en cas de changement de domiciliation consécutif à un placement chez un tiers digne de confiance (grands-parents, oncle/tante, autre personne...) : joindre obligatoirement la copie de la délégation d'autorité parentale rendue par le juge aux affaires familiales

↳ en cas de placement dans une structure ou de retour en famille : joindre obligatoirement la copie de l'ordonnance de placement ou de retour en famille

**L'administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires.**

**Seuls les dossiers complets seront étudiés. Les réponses seront transmises par courriel.**

### **Demande à renvoyer par courrier ou par courriel à :**

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin  
Division de l'élève et des actions pédagogiques – pôle collège  
52-54 Avenue de la République – BP 60092 – 68017 Colmar Cedex

courriel : [pole.college68@ac-strasbourg.fr](mailto:pole.college68@ac-strasbourg.fr)